

10/10/2023

RISQUE BRUIT

Formateur :

La formation est dispensée par un formateur ayant les compétences pédagogiques et techniques en prévention des risques en entreprise.

Durée, lieu et nombre de stagiaires :

- 7h00 de face à face pédagogique soit 1 jour de formation.
- Dans l'entreprise (en intra-entreprise) ou dans nos locaux (en inter-entreprise).
- Groupe de 4 à 10 stagiaires.



Public et prérequis :

Toute catégorie de personne exposée à un niveau sonore de 80 dB (A) ou quand la pression acoustique de crête dépasse 135 dB (C).

Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Sensibiliser le personnel sur les problèmes de surdité.
- Etre capable d'interpréter la réglementation applicable au bruit émis dans l'environnement et à la protection des travailleurs contre le bruit.
- Etre capable de comprendre les principes fondamentaux en matière de lutte contre le bruit.

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, échanges, partage d'expériences, mises en situation de cas liés aux risques propres à l'entreprise. Méthodologie active favorisant la participation du groupe. Tour de table et discussions sur les problèmes rencontrés lors de l'exercice des fonctions des stagiaires.

Moyens pédagogiques :

- Support par vidéo projecteur.
- Supports de formation numériques et traditionnels (remise d'une documentation à chaque stagiaire et de supports types - clé USB).
- Documents d'information (Etudes, statistiques, documents INRS...)
- QCM de validation de la partie théorique.
- Echange de réalités et de pratiques entre les stagiaires.

Validation de la formation :

La validation des connaissances et savoirs faire de l'apprenant permet :

- d'évaluer ses savoirs ;
 - d'évaluer sa capacité à appliquer les prescriptions de sécurité dans son environnement de travail.
- La formation est à renouveler autant de fois que nécessaire.

Maintien et actualisation des compétences :

D'une durée de 7 heures (1 jour).

Avis après formation :

A l'issue de la formation, une attestation de fin de stage mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera délivrée.

10/10/2023

Programme :

1. Introduction
2. Statistiques
3. Réglementation
4. Le bruit
 - 4.1. Définitions
 - 4.2. Le niveau du bruit (le décibel)
 - 4.3. Les niveaux sonores
 - 4.4. Les différents bruits
5. Les effets de bruit
 - 5.1. Processus d'apparition d'un dommage
 - 5.2. Les risques du bruit
 - 5.3. La surdité professionnelle
 - 5.4. La surveillance médicale
6. L'exposition sonore
 - 6.1. Emission du bruit
 - 6.2. Propagation du bruit
 - 6.3. Réception du bruit
 - 6.4. La mesure des niveaux de bruit
7. Les moyens d'action
 - 7.1. Actions en amont
 - 7.2. Evaluation des risques
 - 7.3. Réduction du bruit à la source
 - 7.4. Action sur la propagation
 - 7.5. Protections individuelles
8. L'étude de bruit
 - 8.1. Démarche à suivre
 - 8.2. Résultats à obtenir de la démarche

Test de validation des connaissances

Exercices pratiques

Accessibilité aux personnes handicapées :

Afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions des publics en situation de handicap, nous louons des locaux répondant aux exigences d'accessibilité de personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter afin d'adapter la prestation en fonction du handicap du bénéficiaire. Pour cela, nous pouvons contacter le réseau de partenaires, experts, acteurs du champ du handicap.

Les modalités et délais d'accès :

L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative d'un salarié avec l'accord de sa direction.

Immédiatement.

Les modalités d'évaluation :

Evaluation à chaud en fin de stage portant sur le déroulement et les acquis de la formation, questionnaire de satisfaction envoyé à froid au client, formulaire de plainte et réclamation à disposition.

Tarifs :

Prix inter entreprises : 190,00 € net de taxes.

Prix intra entreprise : Nous consulter.